



## **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-42**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 décembre 2021, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉSAPROUVÉ NO CA28 0023-39 À L'EFFET DE CRÉER LA ZONE C4-292 À MÊME LA ZONE C2-246 ET ABROGER ET ADOPTER DIVERSES AUTRES DISPOSITIONS.**

---

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 8 février 2022 (DA228986001).

Le règlement CA28 0023-42 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier adjoint le 10 février 2022. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Il peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

**Fait à Montréal, le 11 février 2022.**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza